

Autorisation écrite – Autorisation d'utiliser le nom, le logo et la marque de commerce

L'organisation (définie ci-dessous) autorise Principles.Fish à utiliser son nom, ses logos et ses marques de commerce (les « marques ») sur le site web de Principles.Fish et sur d'autres supports de communication, afin d'identifier l'organisation en tant que signataire des principes d'égalité d'accès. Cette autorisation restera en vigueur jusqu'à ce que l'organisation la révoque par écrit.

Principles.Fish s'engage à ne pas modifier sciemment ou intentionnellement les marques. Principles.Fish reconnaît que l'organisation est propriétaire des marques.

Le signataire de l'organisation, dont la signature figure ci-dessous, garantit avoir les droits et les compétences nécessaires pour conclure le présent accord et accorder les droits d'utilisation des marques de l'organisation, conformément aux termes de cet accord.